



Note des éditeurs

Le présent volume édite la première des deux années du séminaire que Jacques Derrida consacra au sujet de la peine de mort en 1999-2000 et 2000-2001. Présenté intégralement dans le cadre du programme « Philosophie et épistémologie » à l'École des hautes études en sciences sociales, à Paris, ce séminaire a aussi fait l'objet d'un enseignement aux États-Unis : à l'université de Californie, à Irvine, pendant cinq semaines au printemps 2000 et 2001, et à l'université de New York, pendant trois semaines, à l'automne 2000 et 2001.

Ce séminaire précède immédiatement celui consacré à « La bête et le souverain », déjà publié¹. Il relève de l'ensemble commencé en 1997-1998 et poursuivi en 1998-1999 sous le titre « Le parjure et le pardon », qui appartient lui-même à un ensemble plus long, « Questions de responsabilité », initié en 1989 et finalisé en 2003 avec la dernière année d'enseignement de Jacques Derrida².

La première année de ce séminaire n'aura pas reçu de titre spécifique³, et ce n'est que dans l'*Annuaire de l'EHESS 2000-2001*,

1. Séminaire *La bête et le souverain. Volume I (2001-2002) et Volume II (2002-2003)*, Michel Lisse, Marie-Louise Mallet et Ginette Michaud (éds), Paris, Galilée, 2008 et 2010.

2. Cf. *supra*, Introduction générale, p. 9-10.

3. En lisant les *Comptes rendus des cours et conférences* publiés par l'École des hautes études en sciences sociales pour la période 1996 à 2003, nous constatons que la manière dont est annoncé le séminaire portant sur la peine de mort est erronée :

1996-97, « Questions de responsabilité (V. hostilité/ hospitalité) »

1997-98, « Questions de responsabilité (VI. Le parjure et le pardon) »

1998-99, « Questions de responsabilité (VII. Le parjure et le pardon) »



Séminaire *La peine de mort I (1999-2000)*

pour la seconde année, donc, que le titre sera ainsi précisé : « Questions de responsabilité (VIII. La peine de mort) »¹.

Le lecteur attentif de l'ensemble que représente ce développement en deux ans sur « la peine de mort » percevra facilement la structure de chaque année et comment se compose le total des vingt-deux séances. Il ne nous incombe pas de fournir une interprétation ou des remarques quant aux spécificités de la structure de cet ensemble. Cependant, le lecteur doit avoir à l'esprit dès à présent que les développements, voire les domaines ou les « thèmes » du premier volume se distinguent nettement de ceux qui constituent la deuxième année du séminaire. Si une lecture de l'ensemble peut révéler certains fils conducteurs, elle ne doit pas masquer la façon dont Derrida dissocie les deux années selon les différentes séries ou sous-séries qui les structurent respectivement, sans parler du corpus et des différents champs disciplinaires qui varient d'une année à l'autre. Derrida fournit lui-même certaines de ces précisions au début de la deuxième année de son séminaire, ainsi que dans les deux comptes rendus qu'il a rédigés respectivement pour les deux années du cours. Aussi, nous invitons le lecteur de ce premier volume à ne pas arrêter son « idée » de la peine de mort (ou des peines de mort) selon Jacques Derrida tant que le deuxième volume, distinct à bien des égards du premier, n'est pas paru.

*

1999-2000, « Questions de responsabilité (VII. Le parjure et le pardon) »
2000-01, « Questions de responsabilité (VIII. La peine de mort) »
2001-02, « Questions de responsabilité (IX. La bête et le souverain) »
2002-03, « Questions de responsabilité (X. La bête et le souverain) ».

En effet, le titre du séminaire de l'année 1998-1999 est réutilisé pour l'année 1999-2000, bien que le sujet et le contenu aient changé. Oubli ou erreur administrative ? En tout cas, la numérotation est erronée également, car le numéro « VII » est indiqué là où il aurait fallu mettre le numéro « VIII », ce qui, par la suite, fausse la numérotation des années suivantes.

1. Et d'autre part, tant dans les présentations que Jacques Derrida en fit pour l'EHESS ou pour l'université d'Irvine que sur son tapuscrit, informatique et imprimé, à partir duquel nous avons travaillé, l'intitulé qu'il en donnait était varié : « Pardon/Parjure. Peine de mort », « Séminaire Pardon/Parjure. La peine de mort », « *Death Penalty* »...



Note des éditeurs

Voici comment Jacques Derrida résumait le séminaire de l'année 1999-2000 qui nous intéresse ici :

La problématique engagée sous ce titre < « Le parjure et le pardon » > au cours des deux années passées nous a conduits à privilégier cette fois la grande question de la peine de mort. C'était nécessaire au moins dans la mesure où la peine dite capitale met en jeu, dans l'imminence d'une sanction irréversible, avec ce qui paraît tenu pour l'impardonnable, les concepts de souveraineté (de l'État ou du chef d'État – droit de vie et de mort sur le citoyen –), de droit de grâce, etc.

Nous avons étudié la peine de mort, de façon au moins préliminaire, aussi bien à partir de grands exemples paradigmatisques (Socrate, Jésus, Hallâj, Jeanne d'Arc) que de textes canoniques, de la Bible à Camus ou à Badinter, en passant par Beccaria, Locke, Kant, Hugo – à qui nous avons consacré de nombreuses séances –, Genet, etc., et surtout de textes juridiques d'après la seconde guerre mondiale. Un grand nombre de conventions internationales recommandent en effet la fin des châtiments cruels et des tortures, dont la peine de mort, sans jamais en faire obligation aux États dont la souveraineté devait être respectée. Nous nous sommes intéressés aux mouvements abolitionnistes, à leur logique et à leur rhétorique, et surtout aux États-Unis dont l'histoire récente, voire très actuelle, a requis de nombreuses analyses – notamment depuis la décision de la Cour suprême qui, en 1972, jugea inconstitutionnelle l'application de la peine de mort (« *cruel and unusual punishment* »), jusqu'à la reprise amplifiée et spectaculaire des exécutions depuis 1977, etc. Nous avons accordé beaucoup d'attention à l'exception des États-Unis.

Trois concepts problématiques ont dominé notre questionnement à travers les textes et les exemples étudiés : la *souveraineté*, l'*exception* et la *cruauté*. Autre question conductrice : pourquoi l'abolitionnisme ou la condamnation de la peine de mort, dans son principe même, n'ont-ils (presque) jamais, à ce jour, trouvé une place proprement philosophique dans l'architectonique d'un grand discours philosophique en tant que tel? Comment interpréter ce fait hautement signifiant¹?

1. *Annuaire de l'EHESS (1999-2000). Comptes rendus des cours et conférences*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, p. 599-600.



Séminaire *La peine de mort I* (1999-2000)

Quelques mois plus tôt, il avait rédigé, en anglais, pour l'université de Californie, à Irvine, cet autre descriptif du séminaire qu'il devait donner au public américain au printemps :

Death Penalty

*In continuing the past years' seminars (*Pardon and Perjury*), we will take up this year, under the heading of the unforgivable, the question of capital punishment.*

*We will start by studying its history, juridical and political dimensions, the present stakes of its abolition (in the process of mondialisation, *worldization*, “globalization,” particularly in the United States). We would also analyse the “scene,” the history of its visibility and of its “public” character generally, but also its representation in the arts of theater, painting, photography, cinema and of course, literature.*

Intertwined in this first approach will be two leading threads: the equivocal concepts of “cruelty” and of “exception,” which play a determining role in juridical discourses (for and against death penalty).

On the horizon – the big question of sovereignty in general, of sovereignty of the State in particular.



Peine de mort

Dans la continuité des séminaires des années passées (Le pardon et le parjure), nous reprendrons cette année, sous l'intitulé [*heading, cap, en-tête, titre*] de l'impardonnable, la question de la peine capitale.

Nous commencerons par étudier son histoire, ses dimensions juridiques et politiques, les enjeux actuels de son abolition (dans le processus de mondialisation, *worldization*, « globalization », en particulier aux États-Unis). Nous analyserions aussi la « scène », l'histoire de sa visibilité et de son caractère « public » en général, mais aussi sa représentation dans les arts du théâtre, de la peinture, de la photographie, du cinéma et, bien sûr, de la littérature.

Entrelacés dans cette première approche seront deux fils conducteurs : les concepts équivoques de « cruauté » et d'« exception », qui jouent un rôle déterminant dans les discours juridiques (pour et contre la peine de mort).



Note des éditeurs

À l'horizon : la grande question de la souveraineté en général, de la souveraineté de l'État en particulier¹.

*

Les deux années de ce séminaire comportent vingt-deux séances distinctes, dont douze pour la première année (1999-2000)², tandis que la seconde année (2000-2001) en comptera dix. L'ensemble a été rédigé par Jacques Derrida sur l'ordinateur. Sur les douze séances de cette première année, la première est double, numérotée 1 et 1 (suite)³, ce qui explique que la dernière séance soit indiquée « onzième ». L'ensemble est inédit, à l'exception de cette première double séance, qui fit l'objet d'une conférence à Sofia, suivie d'une publication, sous le titre « Peine de mort et souveraineté (pour une déconstruction de l'onto-théologie politique)⁴ ».

Pour établir la présente édition, nous avons travaillé à partir des différentes versions imprimées, désignées sous le terme « tapuscrit », ainsi que des fichiers informatiques disponibles. Les jeux imprimés du séminaire pour 1999-2000, déposés à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC, Caen), sont contenus dans trois chemises. Une chemise de couleur écrue contient les séances 2, 3, 4, 5, 6 et 7. Sur la première page de plusieurs séances, Derrida écrit le mot « double ». Il n'y a pas d'annotations manuscrites sur ce jeu. Une chemise de couleur

1. Un exemplaire de ce descriptif du séminaire en anglais est archivé avec la version imprimée du séminaire dont Derrida s'est servi devant l'auditoire anglophone (nous traduisons en français). Il contient aussi une bibliographie destinée aux étudiants américains. Étant donné que les références qu'elle contient sont données en différentes notes de bas de page du présent volume, nous ne la reproduisons pas ici.

2. Dans cette première année, deux séances furent constituées à la fois par un exposé d'étudiant et par l'enseignement rédigé de Derrida. Il s'agit de la cinquième séance, du 26 janvier 2000, et de la onzième séance, du 22 mars 2000. Nous n'avons transcrit ni ces exposés ni les discussions qui les ont suivis.

3. Cf. *infra*, « Première séance. Le 8 décembre 1999 », p. 57, n. 1.

4. « Peine de mort et souveraineté (pour une déconstruction de l'onto-théologie politique) », dans *Divinatio*, 15, Sofia, 2002, p. 13-38.



Séminaire *La peine de mort I (1999-2000)*

jaune contient les séances 1 et 1bis, 8, 9, 10 et 11. Derrida écrit « double » sur la première page de la première séance. Sur la neuvième séance, Derrida corrige à la main quelques fautes de frappe, et indique qu'il présentera une partie de cette séance à l'université de New York. Il corrige aussi quelques fautes de frappe sur le jeu imprimé de la dixième séance. Sur le verso des deux dernières pages de la neuvième séance (qui sont les pages photocopiées d'un article de presse américain), Derrida esquisse un bref plan sur le rapport entre le bio-pouvoir selon Michel Foucault et la question de l'intérêt pour la peine de mort. Nous ne l'avons pas transcrit, d'une part, parce que nous n'avons pas inclus l'exposé oral qu'un étudiant avait fait à propos du chapitre « Droit de mort et pouvoir sur la vie » dans *Histoire de la sexualité 1. La volonté du savoir*, et, d'autre part, parce que son déchiffrement laisse de nombreuses lacunes.

Une chemise de couleur bleue, enfin, contient un jeu complet du séminaire, annoté à la main par Jacques Derrida, principalement pour préparer l'adaptation de ce cours en anglais, pour Irvine et New York, et la reprise de certaines parties au format d'une conférence (comme celle donnée à Sofia). C'est dans ce jeu que les photocopies des textes cités dans le séminaire sont intégrées et annotées très clairement pour trouver le passage précis à lire et à commenter. C'est donc surtout à partir de celui-ci que nous avons travaillé.

Nos interventions d'éditeurs sur le tapuscrit de Jacques Derrida sont aussi minimes qu'elles peuvent l'être. Comme toujours, le séminaire est entièrement rédigé, et, de façon scrupuleuse, Derrida indique dans son tapuscrit la source des citations qu'il soumet à l'examen de son auditoire et qu'il commente minutieusement. Lorsqu'il ne reproduit pas leur texte, il indique très clairement où commencent et où finissent celles qu'il étudie, par un système de références croisées entre son tapuscrit et les livres ou les photocopies de livres d'où il les extrait. Lorsque ces références bibliographiques ont dû être précisées ou complétées, nous l'avons fait à partir de ses propres photocopies ou des éditions consultées dans sa bibliothèque personnelle, en le signalant chaque fois par



Note des éditeurs

la mention (NdÉ). Quand l'édition qu'il a utilisée n'a pas pu être trouvée, nous avons recouru aux éditions tenues pour les plus sûres.

Nous avons donné en note les ajouts manuscrits significatifs que Jacques Derrida avait insérés en marge du tapuscrit. Lorsqu'une correction grammaticale dans le texte nous a paru indispensable, nous l'avons signalée, l'ajout ou la correction étant placés entre chevrons (< mot >), ou expliqués en note. De même, nous avons respecté au plus près cette écriture caractérisée par sa destination orale, et donc, entre autres choses, par un rythme et par une temporalité dont les modalités stylistiques se répercutent sur la syntaxe de la phrase et le mouvement du paragraphe. Il arrive néanmoins qu'une retouche minime au niveau de la ponctuation ait été jugée indispensable. Soucieux de préserver l'oralité de cette écriture, nous reproduisons également toutes les didascalies qui figurent dans le manuscrit, ainsi que les rappels qu'il s'adressait à lui-même, comme ces « Lire et commenter » qui annoncent une citation et souvent un développement improvisé en séance : nous avons intégré ces ajouts en note à partir des enregistrements audio chaque fois que ceux-ci apportaient une précision utile au développement en cours.

*

La bibliothèque personnelle de Jacques Derrida sur la peine de mort est grande ; ses annotations de livres, d'articles scientifiques, ainsi que de la presse quotidienne, mais aussi des publications d'*Amnesty International*, attestent une documentation abondante et diversifiée. Dans son bureau de travail, ces documents figuraient en bonne place, à côté de ceux qui concernaient les différents projets d'écriture qui le retenaient à la même époque – celle, notamment, de *Le Toucher, Jean-Luc Nancy*¹.

Mais, contrairement à certains autres séminaires, antérieurs ou postérieurs à celui de « La peine de mort », très peu de sa propre recherche consacrée à la peine de mort fut publiée par lui-même

1. Paris, Galilée, 2000.



Séminaire *La peine de mort I* (1999-2000)

en France. On retiendra toutefois qu'en 1995, quatre ans avant le début de ce séminaire, il écrivit la préface à *Live from Death Row* de Mumia Abu-Jamal¹. Nous avons déjà signalé que la seule publication liée directement au séminaire fut celle de la conférence de Sofia, confiée à la revue *Divinatio*.

On peut toutefois lire l'intervention de Jacques Derrida dans *De quoi demain... Dialogue*² comme une véritable synthèse de son séminaire et indiquer que, lors d'une escale à Hong Kong quelques jours après le 11 septembre 2001 (au détour d'un voyage en Chine qui ne lui permettait pas de présenter ouvertement son séminaire, compte tenu du caractère tabou du sujet et des dangers qu'il aurait par là même fait courir à ses hôtes et amis³), il se risqua à discuter à nouveau du thème de la peine de mort. Selon les témoignages de Chan-Fai Cheung et Kwok-Ying Lau (professeurs du département de philosophie de cette université, responsables de sa venue), il y fit une improvisation de plusieurs heures qui croisait la question de la mondialisation et celle de la peine de mort.

*

Nous remercions Marguerite Derrida qui nous a ouvert les portes de sa maison, donné accès à la bibliothèque de Jacques Derrida, à ses livres et à ses documents de travail. Sans son soutien affectueux et attentif, jamais ce travail n'aurait pu être mené à terme. Nous remercions encore Chan-Fai Cheung et Kwok-Ying Lau, de l'Université chinoise de Hong Kong; François Borde et José Ruiz-Funes de l'IMEC; nos guides-pionniers, l'équipe éditoriale précédente, Michel Lisse, Marie-Louise Mallet et Ginette

1. Mumia Abu-Jamal, *En direct du couloir de la mort*, tr. fr. J. Cohen, Paris, La Découverte, 1996, avec la préface de Jacques Derrida, p. 7-13.

2. J. Derrida et Élisabeth Roudinesco, *De quoi demain... Dialogue*, Paris, Galilée/Fayard, 2001.

3. Pour un exposé des différentes interventions de Jacques Derrida lors de ce voyage en Chine, nous renvoyons à Ning Zhang, « Jacques Derrida's First Visit to China: A Summary of His Lectures and Seminars », *Dao. A Journal of Comparative Philosophy*, vol. 2, n° 1, décembre 2002, p. 145.



Note des éditeurs

Michaud, des deux volumes du *Séminaire La bête et le souverain*; les jeunes chercheurs Delmiro Rocha, Federico Rodriguez Gomez et Beatriz Bianco, ainsi que Cristina de Peretti, pour leur aide pendant ces quatre dernières années; les nombreux chercheurs du « *Derrida Seminars Translation Project* », sous la direction de Peggy Kamuf; Eric Prenowitz pour avoir mis à notre disposition son enregistrement du séminaire; et Patrice Théry et Dominique Perrin du Centre audiovisuel et multimédia de l'université de Lille 3 pour la numérisation des fichiers audio.

*Geoffrey Bennington
Marc Crépon
Thomas Dutoit*

